



**DEVENIR AGENT
DE POLICE MUNICIPALE (H/F)**

LES AGENTS ET LES AGENTES DE LA POLICE MUNICIPALE ONT POUR PRINCIPALES MISSIONS :

→ Sécourir l'espace public
et lutter contre toutes les
formes d'incivilités

→ Prévenir les conflits et
les apaiser en allant à la
rencontre des usagers

→ Assurer la protection
routière et la sécurité des
piétons

→ Porter assistance aux
personnes vulnérables et
fragilisées

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

- ✓ Avoir 18 ans
- ✓ Avoir la nationalité française
- ✓ Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'emploi postulé figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire
- ✓ Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- ✓ Être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (CAP- BEP)

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération brute mensuelle est au minimum de 2 210 €.

À titre d'exemple, avec le cycle le plus fréquent aujourd'hui, la rémunération est de 2 450 € brute en début de carrière pour atteindre 3 398 € en fin de carrière (hors heures supplémentaires, dimanches et jours fériés).

INSCRIPTIONS AU CONCOURS DU 23 OCTOBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

+ d'informations
en ligne sur :
www.paris.fr/recrutement

